

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12      Date de la convocation : 17 juillet 2024

**Etaient présents** : MM. Gérard MERLIN, BESNARD Jean-Yves, Marie DAILLE/POTTER, Hugues CHAREYRE, Mathilde PIERRE DIT MERY, Adrien BADEL et Christophe LANSIGU.

Excusé(e)(s) représenté(e)(s) : Virginie BESNARD (pouvoir à Jean-Yves BESNARD)

Excusé(e)(s) non représenté(e)(s) : Elodie FERRAND/BELLET, Sylvain CHARIOT et Max JOLY

Absent(e)(s) : Aude SPELLEMAEKER

Secrétaire de séance : Jean-Yves BESNARD

### **OBJET : SERVICES PERISCOLAIRES REGLEMENT ET TARIFS** **REF. 2024.41**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le règlement des services périscolaires de restauration et de garderie,
- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les tarifs des services scolaires : restauration et garderie comme suit :

SERVICE	DESIGNATION	TARIF
RESTAURATION		
POUR LES ELEVES	LE REPAS par enfant pour les réservations effectuées avant le 25 du mois précédent	5.87 €
	LE REPAS par enfant pour les réservations effectuées après le 25 du mois précédent	6.59 €
POUR LES AGENTS / LES ENSEIGNANTS / LES INTERVENANTS	LE REPAS par personne	8.96 €
GARDERIE		
07H30 – 08h20	le passage par jour et par enfant	1.08 €
07H45 – 08h20	le passage par jour et par enfant	0.71 €
11H45 – 12h15	Gratuit les lundi, mardi, jeudi et vendredi	
12h15 – 13h35	le temps de garderie par jour pendant la cantine lorsque le repas est fourni par la famille Gratuit lorsque le repas est fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	2.39 €
16h30 – 18h30	le passage par jour et par enfant pour les réservations effectuées avant le 25 du mois précédent	2.71 €
	le passage par jour et par enfant pour les réservations effectuées après le 25 du mois précédent	2.91 €

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	8
------	--------	---	------------	---	------	---

Ainsi délibéré,

Le Maire,  
Gérard MERLIN



Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves BESNARD

